

Commune de POUILLY
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 novembre 2017

Membres afférents au C.M. : 15 – Membres en exercice : 12 – Membres présents : 11
Date de la convocation : 03/11/2017 – Date d'affichage : 09/11/2017

L'an deux mil dix-sept et le mercredi 08 novembre 2017 à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le trois novembre deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marilyne WEBERT, Maire.

Présents : Joseph AGOZZINO, Bernard GRANDIDIER, Dominique FREDERIC, Elisabeth HAY, Marilyne WEBERT, Jean-Philippe MARULIER, Marie-Laure REYNERT, Marcel STEMART, Jean-François WEISSE, Éric WILHEM, Régis ZARDET

Absente non excusée : Violaine GRY-BAYERLAIT,

Secrétaires de séance : Noémie VILLER et Marcel STEMART

A l'ouverture de séance, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Monsieur Kalil NABE de ses fonctions de conseiller municipal. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

213. (8.8) Enquête publique : projet de renaturation et prévention des inondations du ruisseau St Pierre

Rapporteur : Joseph AGOZZINO

Monsieur Joseph AGOZZINO, Maire Adjoint présente le projet de renaturation et prévention des inondations du ruisseau St Pierre à l'initiative de Metz Métropole. La planification des travaux organisée en 6 tranches se fera sur 5 ans et le coût total de l'opération HT est de 1 035 229€. Les communes concernées sont : Metz, Peltre, Jury, Chesny, Mécleuves et Pouilly.

La partie intéressant Pouilly concerne principalement « le Bouillon », affluent du ruisseau St Pierre.

Les travaux porteront sur :

- le traitement de la végétation*
- la revégétalisation des berges (plantations avec retalutage) et aménagement lié au bétail*
- la protection de la ripisylve et du lit mineur (dispositif d'abreuvement)*
- la protection de la berge*
- l'aménagement d'un ouvrage (gué empierré)*

Ces travaux sont prévus sur la 3^{ème} tranche.

VU l'exposé de M. Joseph AGOZZINO, Maire adjoint en charge de l'environnement,

VU le projet de renaturation et de prévention des inondations du ruisseau Saint Pierre présenté par Metz Métropole ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-DCAT-BEPE-187 du 12 septembre 2017 portant ouverture d'une enquête publique se déroulant sur le territoire de la commune du 09 octobre au 10 novembre 2017 ;

VU l'article R. 181-38 du code de l'environnement appelant le Conseil Municipal à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard 15 jours suivant la clôture ;

CONSIDERANT les enjeux du projet sur le territoire de la commune,

Commission consultée : commission plénière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De donner un avis favorable au projet de renaturation et de prévention des inondations du ruisseau Saint Pierre présenté par Metz Métropole.

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

214. (5.7) Approbation du Rapport définitif de la CLETC pour l'année 2017

Rapporteur : Régis ZARDET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour l'année 2017, transmis le 29 septembre 2017,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 1609 Nonies C IV du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) a été créée entre la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges,

CONSIDERANT que la C.L.E.T.C. de Metz Métropole s'est réunie en session plénière, les 30 mai, 3 juillet et 19 septembre 2017 afin notamment de valoriser les charges transférées par les communes dans le cadre des transferts de compétences au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe à savoir :

- en référence à la suppression de l'intérêt communautaire des actions exercées :
 - la création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - les actions de développement économique ;
- dans le cadre d'un transfert à titre obligatoire :
 - la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
 - en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,

CONSIDERANT que le rapport de la C.L.E.T.C., joint en annexe, précise la méthodologie mise en œuvre ainsi que les évaluations financières des transferts de charges de l'année 2017,

Commission consultée : commission plénière

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- APPROUVE le rapport définitif de la C.L.E.C.T. pour l'année 2017 joint en annexe,

2.- AUTORISE en conséquence Mme. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

215. (7.1) Décision modificative n°03 du Budget Primitif 2017

Rapporteur : Régis ZARDET

Vu l'instruction budgétaire et la comptabilité M 14 ;

Vu le budget primitif 2017 de la commune de Pouilly ;

Considérant les travaux de mise aux normes électriques obligatoires réalisés au Hall des Sports ;

Considérant le besoin de virements de crédits en investissement qui sera nécessaire pour couvrir ces dépenses ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n° 03 suivante :

Investissement :

- Du compte 202. Opération 35 – Modification du POS : - 1500€

- Au compte 2313 Opération 50.- Hall des Sports : + 1500€

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise la Décision modificative n° 03 suivante :

Investissement :

- Du compte 202. Opération 35 – Modification du POS : - 1500€
- Au compte 2313 Opération 50.- Hall des Sports : + 1500€

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

216. (1.1) Assurance multirisques

Rapporteur : Marilynne WEBERT

Madame le Maire rappelle que la commune est actuellement assurée auprès d'AXA. Il avait été décidé, lors de l'adhésion à la nouvelle assurance de la flotte automobile chez GROUPAMA, de relancer une étude concernant la multirisque communale. Des devis avaient été présentés en plénière et les conseillers avaient donné un accord de principe pour une adhésion à GROUPAMA. Le contrat avec AXA arrivant à échéance, il est proposé au Conseil d'entériner la décision prise précédemment.

Pour rappel, les montants des cotisations :

AXA : 4 570.54€

GROUPAMA : 3 818€

Commission consultée : commission plénière

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide

- de changer d'assureur et de choisir GROUPAMA pour la multirisque.
- de confier à GROUPAMA le soin de résilier par la même occasion l'assurance chez AXA.

217. (7.3) Réalisation d'un emprunt

Rapporteur : Régis ZARDET

M. Régis ZARDET, Maire Adjoint explique que la réalisation de l'emprunt voté lors du conseil municipal en date du 30 juin 2017 n'a pas pu se réaliser au vu du montant de capital, ce dernier ne correspondant pas à l'inscription budgétaire pour l'année. Il rappelle la nécessité de contracter un prêt afin de financer l'opération d'investissement du lotissement Chèvre Haie prévue au Budget Principal.

5 banques ont été consultées : le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts, la Banque postale, la Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel.

Caisse d'Epargne Frais de dossier : 200 €.

Capital	Durée	Taux	Périodicité	Montant	Intérêts
146 903 €	15 ans	1,43%	Trimestrielle	2 724,71 €	16 579,60 €

Montant du prêt ; 163 482,60€

Crédit Agricole Frais de dossier : 150 €.

Capital	Durée	Taux	Périodicité	Montant	Intérêts
146 903 €	15 ans	1,42%	Trimestrielle	2 722,71 €	16 459,60 €

Montant du prêt ; 163 362,60€

Caisse des dépôts Frais de dossier : 90 €.

Capital	Durée	Taux	Périodicité	Montant	Intérêts
146 903 €	15 ans	1,46%	Trimestrielle	2 719,47 €	16 265,19 €

Montant du prêt ; 163 168,19€

La Banque Postale Frais de dossier : 250 €.

Capital	Durée	Taux	Périodicité	Montant	Intérêts
146 903 €	15 ans	1,52%€	Trimestrielle	2 742,73 €	17 660,80 €

Montant du prêt ; 164 563,80 €

La Banque Postale Frais de dossier : 250 €.

Capital	Durée	Taux	Périodicité	Montant	Intérêts
146 900 €	15 ans	1,15%€	Trimestrielle	2 669,08 €	13 244,80 €

Montant du prêt ; 160 144,80 €

Commission consultée : commission plénière

Suite à l'examen des propositions en réunion plénière, il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Mutuel un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt de 146 900 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant de 146 900€ ;
- Durée d'amortissement : 15 ans ;
- Taux d'intérêt annuel fixe : 1.15 % ;
- Périodicité des échéances : Trimestriel
- Montant total du crédit = 160 144.80 € ;
- Montant des échéances = 2 669.08€ (capital + intérêts) ;
- Frais de dossier = 150€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte de contracter un prêt d'un montant de 146 900.0 € auprès du Crédit Mutuel selon les conditions indiquées ci-dessus,
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- donne pouvoir à Madame le Maire à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Cette délibération annule et remplace la DCM n°202 du 30/06/2017

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

218. (4.1) Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale applicable au 1^{er} janvier 2017 et n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicable au 1^{er} janvier 2017, il convient d'adapter le tableau des effectifs du personnel de la collectivité, en transformant les emplois existants pour tenir compte des nouveaux grades.

Par ailleurs, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux, Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces dispositions réglementaires et examiné le tableau des effectifs,

Délibère et décide d'apporter, au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets susvisés dans les conditions ci-après :

NB	Grades actuels	Cat.	NB	Nouveaux grades	Cat.	Statut	Nb H.
1	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	Adjoint administratif principal 2 ^{nde} classe	C	Titulaire	TC
1	Adjoint technique 2 ^{nde} classe	C	1	Adjoint technique	C	Titulaire	TC

Commission consultée : commission plénière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Vote : 11 pour – 0 contre – 0 abstention

219. (8.5) Avant-projet d'aménagement de la place Mère Eglise : présentation

Rapporteur : Marilyne WEBERT

Madame le Maire rappelle qu'une réflexion sur la requalification de la Place Mère Eglise a été engagée avec les maîtres d'œuvre CESTE et CRP URBANIS depuis un an. Les différentes phases d'études

réunissant les différents acteurs du projet (*la commune, Matec, les maitres d'œuvre, Metz Métropole, les concessionnaires...*) ont permis la réalisation de l'avant-projet qui est présenté ce jour.

Les travaux pourront démarrer début 2018.

Les crédits nécessaires à leur réalisation seront ouverts sur le budget 2018 et les subventions sollicitées prochainement.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de cet avant-projet et du début prochain des travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire : Marilyne WEBERT

Points divers :

Madame le Maire informe le Conseil sur les points suivants :

- Les difficultés de stationnement rue de la Seille perdurent. Un second courrier sera adressé aux riverains.
- La campagne de déclaration de l'état de catastrophes naturelles « Sécheresse » 2017 est relancée. La date limite de déclaration en mairie est fixée au 30 novembre 2017.
- Une étudiante en master « Gestion des services administratifs » est admise pour un stage de 6 mois (35h/semaine rémunéré à 554 €/mois) du 19 mars au 30 septembre 2018 en renforcement du secrétariat.
- Dans la poursuite de notre réflexion pour la de création de zones mutualisées avec la commune de Fleury, une aide au pilotage du projet sera demandée à l'AGURAM.

Monsieur le 1^{er} adjoint informe le conseil sur l'avancement des travaux :

- La réception des travaux des tranches 1 et 2 du lotissement Chèvre-Haie aura lieu le 16 novembre 2017.
- Les travaux du chemin piétonnier vers la rue de la Seille sont en cours.
- Les enrobés chaussée et trottoir rue du Petit chemin sont terminés.
- Les travaux d'ouverture des 3 portes du blockhaus sont en voie d'achèvement.

Madame Elisabeth HAY fait un point sur la fête patronale :

- Les conseillers municipaux et les associations participantes sont satisfaits. Les associations ont reçu chacune la somme de 390 €. Chaque association a versé 20 € de cette somme pour l'achat de matériel.